

Informations et conseils didactiques pour les enseignant-e-s

Informations générales

Cette brochure fournit des informations aux enseignant-e-s pour une communication ouverte et une attitude experte en contact avec les étudiant-e-s handicapé-e-s, dans le cadre de l'enseignement présentiel ou des études autonomes guidées ainsi que dans le contexte des tests et des évaluations. Le prospectus vise à sensibiliser et à soutenir les enseignant-e-s. Il aide à reconnaître et prendre en compte les besoins des étudiant-e-s concerné-e-s et permet ainsi aux personnes handicapées d'étudier sans obstacles.

Les étudiant-e-s handicapé-e-s ont des besoins spécifiques liés aux études qui ne sont pas toujours identifiables au premier abord et qui diffèrent également selon l'individu.

Les personnes handicapées sont généralement expertes dans leur propre domaine. Elles savent, grâce à leur biographie (éducative), quels ajustements techniques, personnels ou didactiques sont nécessaires et quelles mesures – souvent simples – peuvent être prises pour améliorer leurs situations d'apprentissage, de travail et d'examen. Renseignez-vous!

Afin de prendre en compte des besoins qui peuvent ne pas avoir été reconnus, en particulier ceux des personnes ayant un handicap invisible, il est recommandé de s'adresser aux étudiant-e-s au début du semestre ou du cycle de cours comme suit par exemple : « Si l'une ou l'un d'entre vous a, en raison d'un handicap, besoin d'une aide particulière, veuillez m'en informer à la fin du cours ou par e-mail. » Une telle déclaration protège la vie privée des étudiant-e-s et permet de définir les étapes suivantes dans le cadre d'un entretien personnel.

Si, en raison de leur handicap, des étudiant-e-s nécessitent **une compensation des inégalités légalement garantie**, l'organisme responsable de la haute école se chargera en principe de clarifier la question ainsi que de concevoir et mettre en œuvre des mesures de compensation. Vous pouvez obtenir une expertise complémentaire sur la compensation des inégalités auprès des spécialistes ou des centres spécialisés de votre établissement. Vous trouverez une brochure sur le processus de compensation des inégalités sur <http://www.swissuniability.ch>.

Besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite

Les personnes à mobilité réduite ont des besoins très différents selon la nature de leur handicap. Par conséquent, il n'existe pas qu'UNE forme de mobilité réduite. Lorsque nous pensons à une personne à mobilité réduite, nous imaginons généralement quelqu'un en fauteuil roulant. Ce groupe de personnes a particulièrement besoin d'un accès aux salles sans marches ni seuils, et de surfaces de travail adaptées.

Les personnes à mobilité réduite comprennent également les personnes ayant des difficultés locomotrices comme les personnes avec des béquilles ou ayant des difficultés de coordination. Ce groupe de personnes ne nécessite pas forcément un accès sans marches ni seuils, et peut, par exemple, emprunter les escaliers si ceux-ci sont correctement équipés d'une main courante.

Conseils et recommandations pour les cours, les études autonomes, les examens et les contrôles de connaissances

1. Le plus grand obstacle pour les personnes à mobilité réduite est généralement l'inaccessibilité des amphithéâtres ou des bâtiments. Si vous savez à l'avance que des étudiant-e-s à mobilité réduite assisteront à votre cours, veuillez contacter le service d'attribution des salles de votre institution afin que le cours puisse avoir lieu dans une salle / un bâtiment accessible.
2. Essayer d'organiser une salle permettant aux personnes à mobilité réduite, en particulier celles en fauteuil roulant, d'avoir le choix concernant les places de travail (sans obstacles devant et derrière).
3. Veillez également à ce que la salle en question soit proche des possibilités de ravitaillement, des places de stationnement pour personnes handicapées et des toilettes sans obstacles.
4. Il est possible que l'accès aux bâtiments et amphithéâtres soit sans obstacles, mais que la salle en question ne dispose pas d'un emplacement pour fauteuils roulants avec possibilité d'écrire. Étant donné que les personnes à mobilité réduite dépendent d'une telle installation, veuillez demander un changement de salle si une telle option n'est pas garantie. L'organisation d'une table d'appoint par les services de conciergerie peut éventuellement faire l'affaire. Toutefois, cette mesure ne doit être prise que si aucune autre salle accessible n'est disponible, car l'interaction sociale avec les autres étudiants est plus difficile dans un emplacement isolé.
5. Annoncez la littérature et les sujets des conférences le plus tôt possible afin de tenir compte du temps d'acquisition et de traitement plus long.
6. Dans la mesure du possible, distribuez les scripts et le matériel d'apprentissage ou mettez-les rapidement en ligne afin de faciliter la prise de notes.
7. L'enregistrement des cours sur un phonogramme est rarement nécessaire. Veuillez contacter le service compétent de votre établissement si vous souhaitez conclure un accord de licence pour la protection des droits d'auteur entre vous et l'étudiant-e.
8. Il est possible que les personnes à mobilité réduite ne puissent pas toujours assister à votre cours, par exemple pour des raisons médicales ou à cause de transports publics n'étant pas sans obstacles ou limités. La possibilité de se préparer de façon autonome en utilisant l'e-learning (p. ex. via OLAT ou MOODLE) peut être offerte indépendamment du temps et du lieu et donc être utile.
9. Les personnes à mobilité réduite peuvent être exclues de la participation à des voyages d'études ou des stages en raison d'un manque de mesures préventives. Tentez de planifier ces événements sans obstacles ou, si possible, cherchez des alternatives équivalentes.
10. Selon le type de handicap moteur, les étudiant-e-s à mobilité réduite ont besoin de plus de temps ou d'un soutien technique ou personnel pour les examens (voir compensation des inégalités).